



## Crésus Facturation

## - Changer la comptabilité liée à Crésus Facturation

## - Changer la comptabilité liée à Crésus Facturation

---

Si vous souhaitez changer le fichier Crésus Comptabilité lié à votre fichier de facturation, il existe deux procédés (selon que vous travaillez avec ou sans Crésus Synchro).

### Changer de comptabilité avec Crésus Synchro

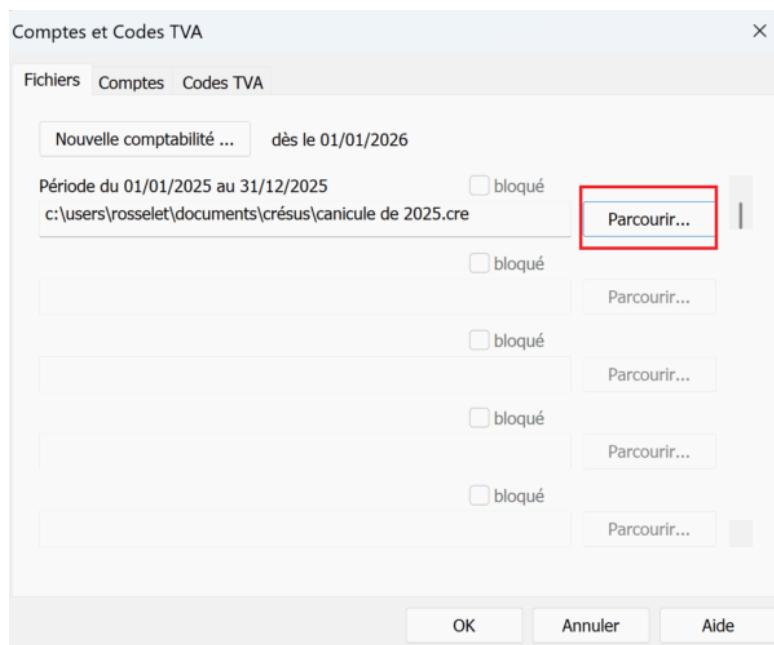
Si vos fichiers de comptabilité et de facturation sont attachés à un même mandat Synchro, le changement de comptabilité se fait de la manière suivante :

- détachez le fichier de facturation du mandat Synchro lié à votre actuelle comptabilité (*Fichier > Crésus Synchro > Détacher du mandat*);
- créez un nouveau mandat Synchro depuis votre nouvelle comptabilité (*Fichier > Crésus Synchro > Attacher à un mandat > etc.*);
- attacher votre fichier de facturation à ce nouveau mandat (depuis le fichier en question : *Fichier > Crésus Synchro > Attacher à un mandat > etc.*).

### Changer de comptabilité depuis Crésus Facturation sans Crésus Synchro

Si votre fichier de facturation n'est pas attaché à un mandat Synchro et que vous souhaitez changer sa comptabilité cible, procédez de la manière suivante :

- passez en **mode complet** (mot de passe : *epsitec*);
- utilisez la commande *Données > Comptes et TVA*;
- dans le dialogue qui s'ouvre, cliquez sur *Parcourir* et sélectionnez le nouveau fichier de comptabilité que vous souhaitez utiliser :



- validez avec *OK*: c'est ce nouveau fichier cible qui sera désormais lié à votre facturation lors des prochaines comptabilisations.